



Le "livre de raison" des seigneurs de Montarville

Montarville Boucher de La Bruère

Number 4, 1939

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/1078900ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/1078900ar>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Les Éditions La Liberté

ISSN

0575-089X (print)

1920-437X (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this article

Boucher de La Bruère, M. (1939). Le "livre de raison" des seigneurs de Montarville. *Les Cahiers des Dix*, (4), 243–270. <https://doi.org/10.7202/1078900ar>

Le "livre de raison"

des seigneurs de Montarville

Par **MONTARVILLE BOUCHER DE LA BRUÈRE.**

Le Nouvelle-France et par suite notre Canada français ont été formés par les nombreuses seigneuries qui ont été implantées par le régime féodal à partir de 1660 environ, et surtout de 1672. Jusqu'à ce qu'ils se fussent en quelque façon soudées les uns aux autres, par leur développement respectif, pour constituer enfin une agglomération à peu près continue, chacun de ces organismes, tout en ayant des traits communs, avait sa vie propre, et l'on peut presque dire sa personnalité distincte.

La peinture totale de notre vie d'autrefois que prépare lentement nos historiens ne sera possible que lorsque tous ces traits épars auront été rassemblés. Or, nous avons pensé contribuer modestement à cette oeuvre en évoquant pour notre part aujourd'hui l'histoire particulière d'une de nos anciennes seigneuries, en la faisant revivre du moins autant que nos faibles moyens le permettent avec ses vicissitudes petites ou grandes, mais surtout peut-être avec son existence journalière, dont les menus faits simples et familiers font le mieux deviner son véritable visage.

On ne s'étonnera pas trop, croyons-nous, de nous voir choisir, avant toutes les autres pour en dérouler la chronique, une seigneurie à laquelle nous rattache un lien ancestral, la seigneurie de Montarville. Des papiers de famille qui nous ont été légués, après avoir été jalousement conservés pendant des générations, nous ont permis de nous documenter d'une façon précise sur l'histoire intime de ce terri-

toire particulier, d'y découper avec plus d'exactitude ce que nous voulons appeler une tranche de la vie seigneuriale d'autrefois.

La seigneurie de Montarville sise en ce coin de terre si visiblement marqué, à l'est de Montréal, par le trait saillant de l'une des huit collines monténégrines, était enclavée entre les seigneuries de Boucherville et de Chambly, et joignait au nord-est les fiefs de Varennes et de Beloeil, et au sud-est celui du Tremblay. Elle fut concédée, le 10 octobre 1710, par le gouverneur, M. de Vaudreuil, à Pierre de Boucherville,¹ « pour services rendus et qu'il rendait encore à la Nouvelle-France. »

A la mort de ce dernier (1740) son fils cadet René Boucher de La Bruère, premier du nom, devint seigneur principal du domaine de Montarville.

L'un des documents familiaux auxquels nous avons déjà fait allusion et que nous tenons d'héritage, un cahier manuscrit, de format imposant et rempli de notations de toutes sortes, va vous initier aux activités du sieur de La Bruère, plus particulièrement à l'apogée de sa tenure, sur cette propriété que la nature, en plus de l'avoir faite fertile, s'était plu à agrémenter en la parsemant de six des plus beaux lacs de la région.²

Ce cahier s'apparente d'assez près au « Livre de raison » des paysans français, ainsi défini par M. Charles de Ribbe, « le livre de comptes ou le livre de la maison, dans lequel les chefs de famille avaient la coutume d'inscrire non seulement l'état de leurs affaires, mais les principaux événements de leur vie domestique. »³

Et au dire du même auteur, il était de principe pour quiconque ouvrait un « livre de raison » de le commencer à la date du mariage,

1. Fils aîné de Pierre Boucher et de Jeanne Crevier.

2. Le lac Seigneurial, le lac des Bouleaux, le lac du Moulin, le lac des Atocas, le lac des Ormes et le lac Rond.

3. *La famille et la société en France avant la révolution*. Paris, 1873, p. 1.

et c'était au fils héritier qu'il appartenait de le conserver et de le continuer.

C'est précisément le cas pour le sieur de La Bruère qui débute par l'annonce de son mariage, suivie de deux notes faisant part du décès de son père et de sa mère: « Je me suis marié le 8 novembre 1739, avec une demoiselle de Contrecoeur,⁴ à l'âge de 40 ans, étant né le 17 mai 1699. » « Ma mère Charlotte Denys est morte le 5 juin 1740, sur les 3 h. du matin, à l'âge de 67 ans. Mon père Pierre B. de Boucherville est décédé le 15 août suivant, à l'âge de 87 ans. Il était né le 18 août 1653, aux Trois-Rivières. »⁵

Ce deuil conduit le fils cadet à faire le dénombrement du bien dont il jouit, « tant d'acquêt que de patrimoine »:

1. « Ma maison en pierre, servant de manoir seigneurial, communément appelée « le vol du chapon », située face au fleuve à Boucherville sur un terrain que j'ay échangé, le 22 nov: 1734, avec Jean Chicot et son épouse Madeleine Lamoureux, sur lequel terrain, de $\frac{1}{2}$ arpent par 3, aboutissant à la terre de Jos Laporte, il y a aussi écurie, étable, engard en bois, cour, jardin, et enclos en prairie. »

2. « Une terre affermée, de 5 x 25, au 4^e rang, partie derrière la terre de Baptiste du Cardonnet, partie derrière celle que j'ay, de 3 x 30, au 3^e rang. »

3. « Les droits et prétentions de ma tante Pierre Le Gardeur de Tilly dans un arrière fief, et sa part de moulin à vent dans la seigneurie de Boucherville, à elle échus par le testament de mon grand-père Pierre Boucher, acquis par contrat passé devant M^{re} Dubreuil à Québec, en 1733. »

4. « Une maison et son emplacement, vendue le 5 juin 1741 à Baptiste de Noyon, 400 l. »⁶

4. Louise-Renée, fille de François-Antoine de Pécaudy, sieur de Contrecoeur, et de défunte Jeanne de Saint-Ours.

5. Les registres de l'endroit sont muets sur cette naissance.

6. Passée à Latrémouille, puis à Joseph Laporte. Ce dernier « honore-ra » le prix de vente, en 1760, « avec de mauvaises ordonnances. »

5. « Mon moulin à farine à la montagne, acheté du baron de Longueuil et de mon père. »

6. « Un moulin à scie à la montagne, en société avec mon frère LaBroquerie, sur un terrain qui est à moy ».

7. « Une quatrième partie de la seigneurie de Montarville ».

8. « Les droits seigneuriaux sur 6 arpents de front par 2 lieues de profondeur dans la Seig. de Boucherville, plus 1/16 dans le moulin à vent qui me rapporte 6 minots $\frac{3}{4}$ de blé par an. »

9. « Une part et portion des rentes des terres héritées par mon père de feu mes oncles Nicolas et Philippe Boucher,⁷ les quelles ne sont pas encore partagées entre mes oncles, tantes et frères. »

10. « Un quart dans la moitié des arrières fiefs de feu mon père, hors du fort de Boucherville. »

11. « Un intérêt d'un quart dans un brigantin, en société avec mon frère Charles, Sr de Montarville. »⁸

En 1741 le sieur de La Bruère n'était donc pas mal pourvu tant d'acquêt que de patrimoine. Depuis longtemps il était intéressé, avec ses trois frères, dans l'industrie des pêcheries. Le 12 novembre 1722, il engageait « Paul Laporte, à l'accompagner, de Québec aux îles de la Magdeleine, à bord d'un brigantin destiné à ce voyage, pour travailler à la pêche et à la tuerie des loups marins et des vaches marines, au profit de MM. de la Cie des dites îles, sous les ordres du Sr de Boucherville, son frère, commandant aux îles de la Magdeleine. » Il devait « le nourrir, tant en santé que malade, de bons vivres et aliments, le ramener des îles après un an, lui payer 350 l. pour ses gages, et lui fournir des souliers sauvages, des mitaines et un capot en loup marin. »⁹

Nous n'avons rien pour indiquer les revenus de cette industrie, et nous ne sommes pas mieux renseignés sur ce que lui rappor-

7. De leur vivant respectivement curés à Saint-Jean, île d'Orléans, et à la pointe de Lévis.

8. Il dira plus tard que ce brigantin s'est perdu, sans préciser où ni quand.

9. Greffe Tailhandier, Montréal.

tait le moulin à scie de la Montagne. Cependant son commerce de bois en grume ou autrement était de réputation honnête comme en témoignent Hocquart qui, au mois d'octobre 1739, écrivait au ministre que la question du bois au chantier maritime de Québec, création récente de Louis XV, « avait donné quelques difficultés, mais que les mâts de pin rouge tirés de la rivière Chambly par le sieur de La Bruère, homme reconnu par sa droiture et son intelligence, promettaient de donner plus de satisfaction. »¹⁰

Il y avait alors près de neuf ans qu'il exploitait aussi un moulin à farine à la Montagne. Au mois d'avril 1725¹¹ un accord était intervenu entre Charles LeMoine, baron de Longueuil, et M. de Boucherville, pour l'alignement des seigneuries de Beloeil¹² et de Montarville. Dans cet acte ils s'engageaient de construire à leur commun, un moulin à farine, à la décharge du lac Seigneurial, M. de Boucherville devant fournir le terrain, et le bois de chauffage pour la maison du meunier. Le sieur de La Bruère, le 8 mars 1731, avait acheté les intérêts du baron de Longueuil au prix de 850 l., payées en monnaie de carte et en argent, et ceux de son père, le 5 mai suivant, au prix de 1000 l. Ce dernier lui avait cédé en plus « deux arpents de terre au sud-est du moulin en descendant le ruisseau, et le lac Seigneurial avec un arpent de terre tout autour. »¹³

Co-seigneur de Boucherville et de Montarville par héritage, notre mémorialiste ne tarde pas à augmenter son avoir dans les deux seigneuries.¹⁴ Le 27 février 1743 il acquiert les prétentions de son frère Charles, sieur de Montarville, dans la seigneurie de Boucher-

10. J.-Noël Fauteux, *L'Industrie au Canada sous le régime français*, Québec, 1927, I, 251.

11. Le 16 avril 1725. Greffe Pierre Raimbault, Montréal.

12. Acquise par M. de Longueuil du sieur Joseph Hertel, le 25 février 1711. Greffe Pierre Raimbault, Montréal.

13. Contrats de vente, les 8 mars et 5 mai 1731. Greffe A. Loiseau, Montréal.

14. Sauf indication contraire, les renseignements sont puisés au cahier que nous feuilletons.

ville, au prix de 2000 l., dont il verse 1000 l. à M. Monnier, et 600 aux dames de l'Hôtel-Dieu pour la dot de Mlle Monnier, à l'acquit de son frère qui lui donne quittance en recevant le solde. Une seconde transaction, le 6 mars 1750, le rend maître absolu de la seigneurie de Montarville pour la somme de 3000 livres, en achetant les prétentions de ses deux frères, Charles, sieur de Montarville, et Joseph sieur de La Broquerie, et celles de sa soeur Françoise, dame Michel Le Gardeur de Montesson. Chacun reçoit 1000 l., les deux frères le 17 septembre 1750, et la soeur le 16 septembre 1754.

Au printemps de 1741 il fait rebâtir en pierre son moulin à farine. « Pendant l'Hyver, écrit-il avec une satisfaction évidente, des hommes de bonne volonté et sans payment m'avaient charroyé de la chaux à la montagne. Ce sont Jacques et François Lebeau, Pierre Laporte, Etienne Dumest, Antoine Robert, Simon Ladéroute, le 20 février; Pierre Martin, le 21; Louison Chicot, Baptiste Joachim, le 22; Jean-Louis Dufort, le 23; Paul St Germain, le fils de Thomas et Martimbeau, le 25. »

Le 2 juin 1747 il fait bluter 20 minots de blé « qui lui rendent 600 livres de belle farine, et la repasse lui donne 4 pochées de son, et 2 pochées de grue ».

En 1761 le moulin est reconstruit en pierre pour la deuxième fois, « à part les réparations qui durent être faite à plusieurs reprises, pour différentes avaries en différentes années, par le débordement des eaux et les écluses du lac emportées. » Affermé au meunier Laroche il rapporte à son propriétaire 280 minots de blé en 1762; 252 en 1763; 244 en 1764; 239 en 1765; et 250 en 1766. Le « farinier François Patenaude » bat le record en 1767, avec un rendement de 283 minots. Il avait fait tourner le moulin pour le compte de Laroche qui en était à la dernière année de son bail de six ans.

Le 27 novembre 1769 François Patenaude afferme le moulin au prix fixe de 260 minots de blé froment, mesure française, livrables 100 minots en janvier 1770, 100 en février, et 60 en mars.

Pendant l'année 1773 le moulin « a été immobilisé tout l'été par des pluie torrentielles qui ont rendu les chemins impraticables. » Il a commencé à marcher le 6 décembre. En 1771 il avait rapporté 462 minots au sieur de La Bruère, et 392 en 1772.

A six arpents plus bas que son moulin à farine, le long du ruisseau, il avait fait construire une tannerie en 1742, avec un nommé Saint-Germain comme premier tanneur, et en 1758 un moulin à planches. Des revenus « du moulin à tan et du nouveau moulin à scie, » le cahier ne parle pas.

Le moulin à vent de Boucherville n'apparaît pas, au tableau des revenus, aussi favorablement que le moulin hydraulique de la Montagne. Il était affermé au taux fixe de 100 minots par année, distribués entre plusieurs cohéritiers. La part du sieur de La Bruère est de 6 minots $\frac{1}{4}$ en 1741. Elle s'élève à 24 minots $\frac{1}{4}$ en 1750, après l'acquisition faite des prétentions de son frère Montarville, de sa tante Le Gardeur, de sa soeur dame de Montesson. Elle est portée en 1758 à 30 minots $\frac{1}{4}$, plus $\frac{1}{2}$ minot représentant sa part d'héritage de feu sa tante Louise Boucher, l'affermage étant alors au taux de 120 minots par année. Cette rente de 120 minots se morcelait davantage d'une année à l'autre entre les cohéritiers, comme l'illustre la distribution de 1764. « Mon frère aîné de Boucherville retire 30 minots $\frac{1}{4}$, et moy La Bruère 30 minots $\frac{3}{4}$, et deux moutures. Les 59 autres se partagent entre M. de Grosbois et ses frères, Mme de La Périère, les héritiers de Montbrun, de Mme de Sabrevois, de Mme de La Broquerie, du sieur de Niverville et du sieur de Grandpré. Cinq titres nouveaux s'ajouteront à ce partage des revenus du moulin banal, trois Sabrevois, un De Muy, un de Varennes, et les héritiers du bien noble de feu Mlle. Louise Boucher. Tous les héritiers ont fait raccomoder, cette année, le moulin par maître Bélisle, c'est-à-dire emmouler de neuf, un rouet neuf et sa fusée. Il m'en a couté 84 l. 12 s. 1 d. »

La substitution d'un nommé Cabanac à Toinon Robert, comme fermier de la terre du quatrième rang de Boucherville, donne lieu

à l'inventaire que voici de ce qui est livré au nouvel engagé, le 29 septembre 1760¹⁵.

« Cinq vaches laitières, une taure de 16 mois, une génisse de l'année, deux boeufs de tire de six ans, deux chèvres, huit femelles moutonnes et un bélier, 24 poules et un coq, quatre cochons du printemps estimés 6 francs pièce, une charrue demie-neuve, un vieux soc, une paire de rouelles vieilles, une chaîne de charrue, une de bactus, trois chevilles vieilles et une clef de fer, coutre et coutreau raccomodés à mes frais comme neuf; deux paires de courroies non neuves mais bonnes; une charrette garnie d'échelles, les roues vieilles à être remplacées; un demi-minot comme tout neuf; un van de bois fendu; toutes les pailles et pesas des grains qui sont dans la grange, plus 500 bottes de foin des bois, et 150 bottes de fin foin; harnois des chevaux, 2 vieux colliers, un garny de fetons de fer, une sellette bonne, une dossière et deux boucles et anneaux de fer, un avaloir garny de chaînes bonnes, deux vieilles brides avec leurs mors de fer. Au printemps de 1761 je lui ai livré un soc neuf pesant 19 livres dont j'ay fourni l'acier; une paire de grandes roues neuves., que j'ay eu de chez Jacques Dulude; une paire de rouelles neuves de chez Lafontaine; un van de bois tout neuf, de chez Montigny; et le 20 avril 1762, un voyage de pesa et un de paille, plus 15 bottes de fin foin de chez Etienne Démers, parce que Cabanac m'hyverne une pouliche de 18 mois. »

Sous le métayage de Toinon, en 1760, la part en blé du sieur de La Bruère avait été de 214 minots. Avec Cabanac, elle fut de 218 minots en 1761; 280 en 1762; 284½ en 1763; 251 en 1764; 272½ en 1765; 288 en 1766; et 316 en 1767.

Le peuplement sera nécessairement lent dans la seigneurie de Montarville. Depuis longtemps l'immigration en Nouvelle-France s'é-tait ralentie. L'état lamentable d'une voirie rudimentaire faisait obs-

15. Vingt-un jours après la prise de Montréal par l'armée du général Amherst.

tacle à tout nouvel établissement dans la profondeur des terres. Puis viendra la guerre, où tous les hommes valides seront sous les armes.

Une courte mais fervente invocation au Très-Haut témoigne de la hâte du sieur de La Bruère de voir son domaine labouré et ensemençé: « Ce 11 may 1746, j'ay fait labourer à la Montagne de quoy mettre deux minots de grains, par un nommé Blain et par un nommé Vigeant. C'est le premier labour qui se soit fait sur cette seigneurie. Dieu veuille que cela donne envie à d'autres. »

La renommée de nos collines monténégrines provient en grande partie des pommes, fruits sains et savoureux, que produisent leurs multiples vergers. Deux jours après le premier labour à Montarville, le sieur de La Bruère y faisait planter 17 pommiers. La lune pouvant avoir 25 jours (14 mai 1746), il déclare ne savoir ce qu'ils feront. Le 9 may 1747, troisième jour de la lune, il en fait planter 60 autres, et quelques-uns par la suite à tous les ans. En 1760 il constate que « son verger ne contient que 60 pommiers dont la plus grande partie porte fruit, mais que la guerre, que nous avons eue, a beaucoup délabré son établissement. » Le 28 avril 1762 il fait une nouvelle plantation de 64 pommiers, et y ajoute quelques arbres naturels de l'endroit pour y greffer des boutures. Le 5 mai 1763, un nommé Laramée, tanneur à la Montagne, lui transplantait 50 pommiers additionnels. Ces derniers, « parmi lesquels il s'en trouvait de francs, avaient été achetés de Sr. Luc de La Corne à 20 sols pièce. »

Chose étrange le sieur de La Bruère ne fait allusion à la guerre que pour nous dire qu'elle a occasionné le délabrement de son verger en 1760. Pourtant, deux de ses fils participent à la glorieuse victoire de Carillon, comme à la bataille moins heureuse des plaines d'Abraham. Tout au plus deux faits, d'ailleurs bien disparates et d'importance inégale, pourraient indiquer au lecteur que notre pays a changé d'allégeance: une naissance illégitime sous le régime militaire, et la dépréciation du papier-monnaie empirée par l'agiotage des spéculateurs.

« Ce 5e mars 1763, énonce-t-il, une sauvagesse, que nous avons pour esclave, est accouchée d'une fille provenant d'un officier Anglois

nommé Yonce, à ce qu'a déclaré l'esclave. Elle a été baptisée par M. Marchand, curé de Boucherville, et tenue sur les fonts par M. Charles de La Bruère avec sa soeur Charlotte, laquelle porte leur nom. » Cette pauvre petite mourra de la picote le 19 mars 1765, et sa mère, de la même maladie, le 10 avril suivant. Cette dernière avait été baptisée la veille, et nommée Thérèse.

Le 30 octobre 1768 le sieur de La Bruère reçoit deux lettres de son gendre, François LeMercier¹⁶, demeurant à Lisieux, France, l'informant que M. Isidore Lynch, banquier de Londres, a en dépôt son indemnité de papier-monnaie qui peut se monter à 1600 ou 1800 livres. Il écrit aussitôt à ce banquier, « de lui convertir cette somme en 3 pièces de toile de Rusy, 2 pièces de ratine grise de moyen prix, et le reste en grosse toile de la plus large. » Le 4 juin 1769, il recevait de M. Lynch une lettre, datée du 6 avril précédent, avec un compte d'environ 1200 l., comprenant tous les frais faits « pour 2 pièces de ratine, 4 de toile de Rusy, 4 de toile gros beaufort, et non autre chose que l'emballage, caisse et corde pour les lier ». Resté sous l'impression, après lecture de la lettre, que c'est là tout ce qu'il recevrait de M. Lynch, qui avait accusé avoir eu à lui 1923 l. 16 s., il se contenta d'inscrire dans son cahier cette réflexion pleine de sens: « Dieu soit bény, il faut savoir perdre. M. Lynch me propose de faire d'autres affaires ensemble. Dieu m'en garde et les miens. »

Au « livre de raison » s'inscrivait la généalogie de la famille, avec ses joies et ses deuils, les naissances et les décès. En cela nous sommes servis à souhait. Fidèle aux meilleures traditions canadiennes madame de La Bruère avait en effet donné à son époux quatorze enfants. Sur ce nombre huit survécurent à leurs père et mère. Quelques notes brèves suffiront à leur identification¹⁷.

16. Commandant d'artillerie au Canada sous M. de Montcalm, marié à Sainte-Foy, près Québec, le 15 novembre 1757, à Marie-Françoise Boucher de La Bruère.

17. Tanguay, II, 383, commet l'erreur de confondre les enfants issus de René Boucher de La Bruère avec ceux de son fils marié à Dame de La Périère, veuve de Montviel.

1. Pierre-René, qui succèdera à son père, né le 14 août 1740.

2. Renée-Françoise, née à 7 h. du soir le 14 octobre 1741. Religieuse de la Congrégation de Notre-Dame, sous le nom de Saint-François-Xavier, décédée à Montréal le 27 mars 1826, âgée de 84 ans. Le 13 septembre 1763 son père payait 142 l. 7 s. 6 d. pour la dot et le trousseau de sa fille, à Soeur Sainte-Hypolite, Supérieure de la communauté.

3. Marie-Françoise, née le 18 février 1743 à 10 h. du matin, épouse de François Le Mercier, décédée à Lisieux, France, en 1808, sans postérité. Elle éleva l'un des enfants de Louis-René Boucher de Boucherville qui devait laisser de nombreux descendants en France et à l'île Maurice¹⁸.

4. Joseph-Louis, né à 5 h. du matin, le 8 janvier 1744. Connu sous le nom de sieur de Montarville, seigneur de Saint-Denis-sur-Richelieu. Marié le 29 août 1768 à Mlle Catherine, fille de Pierre-Claude de Pécaudy, sieur de Contrecoeur. Il fit la campagne de 1758, 1759 et 1760, cadet de la compagnie de M. de Contrecoeur. En 1775 il eut les deux bras cassés par un coup de fusil, tiré à bout portant par une patrouille américaine à deux milles du fort Saint-Jean, rivière Richelieu. Inhumé le 1er mars 1813.

5. Charlotte, épouse de Pierre Legras Pierreville. Née à 11 h. du soir, 13 janvier 1745. Inhumée le 15 février 1799.

6. Pierre-Charles, débarqué en ce monde le 1er jour de la lune, à 2 h. l'après midy, le 20 février 1746. Il épouse aux Trois-Rivières, Marie-Josephte de La Broquerie, le 8 octobre 1776. Inhumé le 26 octobre 1808. Il signait « Chevalier de La Bruère ».

7. Renée-Angélique, née à 4 h. du soir le 10 novembre 1749. Elle épousa Nicolas d'Ailleboust de Manthet, le 6 octobre 1779.

8. François, n'est autre que le capitaine Piedmont, du 1er bataillon des Royaux Canadiens Volontaires, corps créé en 1796 par lord Dorchester pour ceux des nôtres de descendance française. Né

18. Les Boucherville à l'étranger, p. 237 et suivantes, *Les Cahiers des Dix*, 1936.

à 11 h. l'avant-midi, le 9 mars 1752. Marié à Marguerite de Richarville, aux Trois-Rivières, le 17 janvier 1785, puis à Thérèse Boucher de Montizambert, le 4 juin 1793, encore aux Trois-Rivières. Décédé sans postérité, le 24 août 1826. Il avait eu un fils, François, baptisé à Boucherville le 8 novembre 1788, qui se noya à l'âge de quinze ans dans le bas du fleuve.

L'une des dernières notes au cahier, ouvert en 1739, nous instruit du « bâtème » de 2 cloches à Boucherville: « 1767. Ce 16 novembre l'on a baptisé 2 nouvelles cloches, dont l'une a été nommée par Sieur Claude de Contrecoeur et dame Catiche-Grand-Mesnil Fleury d'Eschambault, et l'autre par moy LaBruère et dame Charlotte de Contrecoeur épouse de Sieur de La Périère. Et la 3e cloche qui est à présent montée dans le clocher, qui est la plus grosse, a été nommée il y a plusieurs années par dame Renette de Contrecoeur, épouse de moy LaBruère, avec M. Marchand, curé de cette paroisse. Cette ditte cloche a été nommé Renette, et les deux autres Catiche et Charlotte. »

L'année suivante, 1768, Pierre-René devint virtuellement le chef de la famille. Depuis 1765 il contribuait au mémorial de son père. Ce dernier décèdera le 10 avril 1773 à 4 h. du soir et sera inhumé le 12 dans la chapelle de la Congrégation à Boucherville. Il aurait eu soixante-quatorze ans le 3 de mai. Son épouse sera inhumée dans l'église paroissiale le 21 mars 1800. Elle était décédée l'avant-veille au matin, à l'âge de quatre-vingt-huit ans commencés.

Héritier de la seigneurie de Montarville, Pierre-René, qui est né en 1740, aura ses trente-quatre ans révolus le 14 août suivant la mort de son père. Dès seize ans il était sous les armes pour défendre pied à pied la terre ancestrale contre l'envahisseur anglais. Dans un document intitulé « Liste des officiers des différents corps de troupes servant au Canada, et passés en France après la prise de Québec en 1759¹⁹ », nous lisons à son sujet: « LaBruère, enseigne en pied de

19. Jointe à la lettre de M. de Vaudreuil, du 1er juillet 1760. Aux archives de la Marine à Paris, et aux archives de la province de Québec.

la compagnie d'artillerie de Jacau Fiedmont. Il avait été proposé l'année dernière (1759) pour ce grade. Il a fait la fonction de la majorité de l'artillerie. Il a eu au siège de Québec son chapeau coupé sur la tête par un boulet de 33. A l'action du 13 (plaines d'Abraham) il a reçu une blessure à la jambe, ce qui ne l'a pas empêché de rentrer à la ville la pièce de canon dont il était chargé, quoique l'armée fut en fuite. Il a été au siège du fort George (1757), à l'action du 8 juillet (Carillon), et au détachement d'hiver de Sieur de Bélestre²⁰. Les Anglais l'ont gardé comme prisonnier à l'hôpital général. » Passé en Angleterre et de là en France à la faveur d'un cartel d'échange, Pierre-René revient au Canada, muni d'un passeport parchemin signé à Versailles par Louis XV, le 20 mai 1763²¹.

A peine est-il rentré au pays que son père, afin de pourvoir à son bien-être, « lui donne la liberté, en 1764, de prendre dans sa seigneurie de Montarville, le bois qu'il pensera lui donner quelque profit en le faisant tirer et scier au moulin, à ses frais et dépens, et d'en disposer comme bon lui semblera, et cela de son vivant seulement. Il n'entend pas esclure ses frères du même privilège, et tout devra se faire sous sa direction en lui donnant une parfaite connoissance de la moindre de leurs démarches à ce sujet. »

L'année suivante, déjà suffisamment pourvu sans doute, Pierre-René débute au cahier de son père et conformément au « livre de raison » par l'annonce de son mariage: « Ce 27 novembre 1765 Sieur Raizenne (Amable-Simon) vicaire à Boucherville, m'a marié à dame Charlotte B. de La Périère, veuve de François Vassal, écuyer, sieur de Montviel. »²²

Le mariage accompli il « se charge de nourrir, élever et faire instruire jusqu'à l'âge de majorité, à ses frais et dépens, l'enfant issu

20. Aux environs de Corlaer. entre Schenectady et les sources de la rivière Mohawk.

21. Nous l'avons déposé au Musée « Pierre Boucher » aux Trois-Rivières.

22. Chevalier de Saint-Louis, capitaine au régiment de Béarn, blessé à mort à la bataille de Sainte-Foy, le 26 avril 1760. Décédé le 15 mai suivant à l'Hôpital Général de Québec.

du premier mariage de sa femme²³, ne voulant bénéficier en rien dans la succession de feu sieur Vassal²⁴. » Déjà dépositaire de 1500 l. en argent, il reçoit, le 20 juillet 1768, en lettres de change 5400 l. d'apportement de feu le sieur Vassal, qui étaient aux mains de Tournon Frères. Il les négocie aussitôt à Carignan, marchand de Montréal, ce qui produit 3034 l. argent courant de la province. Une somme additionnelle de 2113 l. 4 s. 2 d. ayant été reçue en 1770, l'avoir du jeune Vassal se trouva être de 6647 l. 4 s. d. dont il donna quittance. En 1775 Vassal entra dans l'armée pour combattre les Américains, comme il devait le faire de nouveau de 1812 à 1815. On a écrit de lui qu'il fut le bras droit de sir Georges Prévost, au cours de cette dernière guerre entre voisins, à titre d'adjutant-général des milices du Bas-Canada²⁵.

A la mort de son père, en 1774, Pierre-René était devenu héritier de la maison paternelle, « le vol du Chapon » qu'il habitait avec ses parents depuis le 2 octobre 1768, de la seigneurie de Montarville avec la maison érigée à la Montagne, et autres bâtiments, circonstances et dépendances sans réserve, sinon le moulin à farine, dont moitié seulement devait lui appartenir, l'autre moitié à ses frères et soeurs. Il lui était permis de construire à son profit seul un second moulin à farine, de garder les deux autres « à scie et à tan », et de prendre l'eau du lac pour les faire tourner. Devait lui appartenir aussi la juste moitié de la ferme située entre les troisième et quatrième rang de Boucherville, avec la maison construite en pierre, la grange et autres bâtiments, animaux et ustensils. Pendant les 20 ans qui suivirent, à prix d'argent ou par échange, il désintéressa certains de ses co-héritiers de leurs droits et prétentions, soit à Montarville, soit à Boucherville, mais pendant ce temps il ne se soucia pas de nous renseigner beaucoup sur l'exploitation même de ses domaines.

Ce survivant du champ de bataille où tombèrent glorieusement

23. François Vassal de Montviel, né à Boucherville, le 4 novembre 1759.

24. Contrat de mariage, le 15 décembre 1765. Greffe Courville, Montréal.

25. Décédé à Québec en 1841.

Wolfe et Montcalm, mourut à l'âge peu avancé de cinquante-quatre ans. Il fut inhumé dans l'église de Boucherville, le 6 février 1794. Son épouse atteignit quatre-vingt-deux ans et quatre mois, avant de quitter ce monde à son tour à 4 h. du matin, le mardi 7 mars 1820, à Québec, chez son fils du premier lit, le lieutenant-colonel François Vassal de Montviel²⁶.

De dix enfants issus de cette union, cinq garçons et cinq filles, deux seuls survécurent, François-René, baptisé le 4 décembre 1770, et Renée-Charlotte, baptisée le 4 janvier 1774²⁷.

René Boucher de La Bruère, troisième du nom, et le seul fils survivant, héritait des quatre sixièmes de la seigneurie, du domaine de la montagne avec ses moulins et ses dépendances, pendant qu'à sa soeur Charlotte allaient les deux autres sixièmes.

Ce partage amena la construction d'un deuxième moulin à farine, érigé à 7 ou 8 arpents au sud-ouest du premier, en bas du ruisseau. Construit à frais communs en 1800, par MM. de La Bruère et Desrivières-Beaubien, sa destination première sera changée en 1816, alors qu'il fut loué pour une période de 25 ans à MM. Pleing-Moore, de Champlain, comté de Clinton, N.Y., et Richard Gookins, de Haverhill, New-Hampshire. Ces industriels y installèrent la machinerie nécessaire pour carder la laine et fabriquer des étoffes. Le prix de location fut de 10 livres par année, argent courant de la province, et de 10 livres dix chelins, lorsque la récolte régionale de la laine dépassait 12000 livres annuellement. En 1829, lorsque le domaine de la montagne passera en d'autres mains, le moulin à carder Moore-Gookins sera encore en fonction. Aujourd'hui « le moulin neuf » de 1800 est en ruine, pendant que le premier moulin à farine est encore en parfait état de conservation.

Le nouvel héritier de la seigneurie se mariera deux fois, et sera

26. La peinture à l'huile de cette trisaieulle, par Von Moll Berczy, a été déposée au Musée « Pierre Boucher. »

27. Mariée le 7 août 1796, à Eustache-Ignace Desrivières-Beaubien. Inhumée à Varennes, le 9 mai 1810, âgée de trente-six ans.

père de 22 enfants dont le plus grand nombre décéderont dès leur enfance. De 1807 à 1829 il habitera à la montagne avec sa famille. De 1812 à 1815, capitaine, puis major commandant du deuxième bataillon de la milice d'élite et incorporée, il sera constamment aux avant-postes, entre Laprairie et la frontière, pour défendre Montréal contre l'invasion des troupes américaines. Il faisait partie des forces qui se portèrent à la rencontre de l'ennemi à Châteauguay le 26 octobre 1813, afin d'arrêter la marche du général Hampton. Pendant l'action il reçut ordre du colonel de Salaberry de se porter au-devant de sir G. Prévost, et l'ayant rencontré à 2 milles environ en arrière du lieu du combat, il lui annonça que le colonel de Salaberry était engagé avec l'ennemi, et revint aussitôt à son poste pour se voir enjoindre de bien garder le passage de la rivière qui, en cet endroit, était guéable, et contre laquelle était appuyée notre gauche, afin d'empêcher l'ennemi de nous tourner. Pour l'exécution efficace de cet ordre, il fit abattre des arbres dans la rivière, afin de faire une digue pour faire monter l'eau à l'endroit guéable, ce qui eut un plein succès²⁸.

Cette participation à la deuxième guerre contre les Américains, lui valut de laisser à sa famille les deux drapeaux donnés à son bataillon par la princesse Charlotte d'Angleterre, fille de Georges III, devenue reine des Belges, et la médaille décernée par la reine Victoria, en 1847, aux survivants de la mémorable journée de Châteauguay. Revenu au foyer après la guerre il continuera à l'habiter avec sa famille jusqu'en 1829, alors qu'il disposera de sa seigneurie et de son domaine de la montagne, pour venir demeurer à Saint-Hyacinthe, chez son fils le Dr Pierre-Claude Boucher de LaBruère, où il décèdera à l'âge de quatre-vingt-quatre ans et sept mois, à 8 h. du soir, le 17 juillet 1855.

Dans le cahier manuscrit où il continue ses prédécesseurs en notant les menus faits de sa vie paisible, le sieur René de La Bruère

28. Lettre du lieutenant colonel de La Bruère au colonel Taché, député-adjutant-général, le 25 octobre 1847.

débute lui aussi par l'annonce de sa première envolée vers l'hymen : « Je me suis marié, le 11 mai 1795, à Mlle Catherine-Françoise, fille de Jacques Perrault (l'aînée), négociant à Québec, et de Louise-Charlotte B. de Boucherville. Monsieur Denault, curé et grand-vicaire à Montréal, demeurant à Longueuil, m'a fait la cérémonie, et c'est chez mon oncle de Boucherville, comme oncle de la Mlle, où les noces ont eu lieu. Nous étions issus de germains, et j'ai payé 48 livres pour dispense de parenté, et 24 livres pour dispense de deux bancs (sic). J'étais âgé de 24 ans et Mlle Perrault de 25 ans. Je suis né le 3 décembre 1770 ».

Sur ses enfants naissants et sur leur sort immédiat le père est prodigue de détails, mais s'il se produit un décès, il n'a pas toujours la formule scientifique pour décrire la maladie qui a emporté l'enfant, ainsi que le laissent voir les deux entrées qui suivent : « Le 28 mars 1796 Mme de La Bruère est accouchée de lundy dans la matinée d'une fille morte qui n'a pu être ondoyée. » « Le 6 mars 1797 Mme de La Bruère est accouchée le lundy au midy d'une fille. Mgr Denault coadjuteur, étant curé à Longueuil, l'a baptisée et tenue sur les fonts avec maman. On l'a appelée Catherine-Charlotte. Mise en nourrice chez la Frappepiéd, à la ferme de M. Maugriche, elle est morte le neuf courant d'un débord et vomissement. Elle était trop remplie d'humeur. »

Trois enfants, sur huit, survécurent de cette première union, et tous furent soumis à l'expérience de l'inoculation par la vaccine contre la « picote », qui était alors une nouveauté en médecine.

I. Catherine-Reine. Née à 3 h. l'après-midi, le 22 juillet 1798, elle est mise en nourrice chez la Précourt. Inoculée par le Dr Benjamin Schiller, elle a la picote à neuf mois, puis la rougeole à quatre ans et demi. Mariée à Louis Lacoste²⁹, notaire à Boucherville, elle décèdera victime du choléra, le 23 août 1832. Fait assez rare elle avait eu pour marraine son arrière grand-mère, âgée de quatre-vingt-cinq ans, Louise-Renée de Contrecoeur.

29. Décédé sénateur pour la division de Montarville, le 26 novembre 1878.

2. René est le deuxième enfant. Par l'intermédiaire de Madame Dégoute, sage-femme, il vient au monde à 10 h. du soir le 14 septembre 1801. Mis en nourrice chez la Mailhot, il en sera retiré le 19 avril 1804. Inoculé à l'âge de huit mois par le Dr Georges Selby, il a bien eu la picote, puis la rougeole à l'hiver de 1803. Au mois de février 1846, il sera déclaré légalement absent du pays, ayant quitté la province pour les Etats-Unis en 1823, et n'ayant donné aucune nouvelle à sa famille depuis 1827.

3. Suzanne, le dernier des trois enfants à survivre, naît le 18 janvier 1805 à 4 h. 30 du matin. « Mise en nourrice chez Louis Saint-Germain, elle est inoculée sans aucun résultat, le 11 mai suivant, par le Dr Georges Stubinger. Le Dr Rice l'inocule avec de la vaccine le 19 avril 1806; la picote prend bien, mais qu'un seul grain, sans que l'enfant soit malade. De nouveau le Dr Rice l'inocule, le 1er juillet 1807 avec de la picote naturelle pour expérimenter si la vaccine est réellement bonne, et elle n'a point prise. » Demeurée fille par choix d'état Suzanne décédera à Montréal, le 20 février 1875, chez les Dames de la Providence où elle était en pension.

La première épouse décède le 22 mai 1806, « étant morte sur son 9ème jour de couches à midy $\frac{3}{4}$, par du froid qu'elle avait attrapé. Elle en était à son 8ème enfant³⁰. »

Moins de quatre mois plus tard le sieur de La Bruère convole en deuxième noces, et c'est en ces termes qu'il note l'événement: « Je me suis marié avec Mlle Marie-Julie, fille de Pierre Weilbrenner, écuyer, député à la législature du Bas-Canada, et de Marie-Louise Richard, le 5 septembre 1806, à une heure du matin, par M. Conefroy³¹ avec dispense de tout ban. Témoins, mon cousin le notaire J. M. Mondelet, mon ami Henry Hay. Elle avait eu 14 ans le 4ème de may dernier, et moy 37 ans le 4e décembre prochain. »

30. Jacques, né le 13 mai à 3 hr. du matin, décédé deux jours après sa mère.

31. L'abbé Pierre Conefroy curé de Boucherville de 1790 à 1816.

Ce mariage accompli, le sieur de La Bruère décide d'aller habiter la maison qu'il possède à la Montagne. Elle demande des réparations et la construction d'un bâtiment de 50 pieds par 20, qui contiendra une écurie-étable de 8 places, un poulailler, et un hangar de 20 pieds carrés.

Le 25 avril 1807 il convient avec François Thomas de lui équarrir et scier 700 morceaux de bois pris sur ses terres à l'arrière du lac, savoir: 150 madriers de 13 pieds $\frac{1}{2}$ de long par 10 pouces de haut; 86 madriers de 10 pieds $\frac{1}{2}$ de long par 10 pouces de haut. L'épaisseur des susdits madriers devra être de 2 pouces. François Thomas complètera le nombre avec 464 planches de 10 pieds et $\frac{1}{2}$ de long, de 10 pouces de haut et d'un pouce d'épaisseur. Tout ce bois devra être livré à la fin du mois de juin, en échiquette ou en pile, sur le chantier près du lac. Trente minots de blé, et cinq livres de lard seront livrés à l'entrepreneur selon son besoin. Antoine Lafontaine, le 4 juillet suivant, s'engage à lui faire et poser en place 6 chassis de 6 verres, de haut, avec cadre en dehors et corniche dessus, à 6 l. chaque, livrables le 15 septembre prochain. Il devra lui faire aussi 4 portes à 6 panneaux avec leur corniche, dont une double, au prix de 12 francs, plus 2 l. pour la 5e corniche; un cadre, la chambranle, un vitrail de 4 verres pour une porte de dehors, au prix de 58 l. Le 6 juillet John Cramer entreprenait de faire 8 milliers de bardeaux de 14 pouces de long et de 5 à 8 pouces de large. Le bois de pin lui sera fourni, scié de longueur de 14 pouces, et rendu chez lui. Il recevra \$9 mais devra se nourrir.

A la fin de juillet, le 31 exactement, le bâtiment de 50 pieds était terminé, et deux sols avaient été placées aux pignons de la maison. Pour exécuter l'ouvrage, deux menuisiers, Ouellet et Etienne Le Nain, avaient été amenés à la Montagne le 13 précédent, à un écu par jour chacun, plus leur nourriture et, le 15, Pierriche Bertin pour équarrir le bois, à 2 l. par jour. Pendant que Sylvestre, maître maçon, pose à l'intérieur de la maison une cheminée de 4 pieds de large par 3 d'ouverture en dedans et enduit les murs de mortier, Etienne

Le Nain installe trois lucarnes sur le toit, le couvre, coiffe le faite, et met du mortier sur les tringles entourant la cheminée. Il avait prêté son aide pour enlever le vieux bardeau, ramasser les vieux clous, poser la dalle. Enfin, le 22 octobre 1807, le sieur de La Bruère a la satisfaction d'écrire: « Je suis entré dans ma maison de la Montagne avec ma famille. Son rétablissement m'a coûté 3422 livres, 5 sols. » Ce n'était pas suffisant. Il ajoute la somme de 722 l. 6 s. pour construire une nouvelle cuisine avec cheminée, transformer l'ancienne en salle à dîner et ajouter un deuxième escalier pour atteindre aux chambres du haut de la maison.

A Charlot Patenaude est confié le soin de nettoyer le sol aux abords du lac, et de mettre en tas les branches et les bois pourris pour les brûler. Une première semence sur ce terrain, le 22 mai 1809, de six minots de pois et de 6 minots d'avoine rapportera 30 minots $\frac{3}{4}$ de pois, et 36 minots d'avoine.

Des 14 enfants, issus du second mariage, un seul, le premier, vit le jour à Boucherville. Ce sera le continuateur de la lignée.

Né le 7 octobre 1807, à 7 h. $\frac{1}{2}$ du soir, la Toinon Charbonneau agissant comme sage-femme, on lui donna au baptême le nom de Pierre, celui de son grand-père et parrain, Pierre Weillbrenner.

Reçu médecin-chirurgien le 5 février 1829, il s'établit à Saint-Hyacinthe. Le 3 octobre 1836, il épousa Mlle Marie-Hippolyte, fille de feu Joseph Boucher de La Broquerie et de défunte Sophie-Charlotte Boucher de Montizambert-Niverville. Un seul enfant naquit de cette alliance, feu l'honorable P. Boucher de La Bruère, de son vivant surintendant de l'Instruction publique de notre province.

Des treize enfants nés hors de Boucherville trois seulement vécutent au-delà de l'enfance: Julie-Amélie, née à la Montagne le 15 mars 1809, épouse de Philippe-Napoléon Pacaud, notaire à Saint-Norbert d'Arthabaska; Marie-Adéline, née le 9 février 1811, mariée à Pierre Chevalier, notaire et régistrateur à Sorel; et Charlotte-Céline, née le 9 novembre 1817, épouse de Charles-Adrien Pacaud, marchand à Saint-Norbert d'Arthabaska, frère du notaire Philippe-Napoléon.

De 1798 à 1811, qu'il s'agisse d'une Précourt, d'une Mailhot ou d'une Frappe-pied, le service d'une nourrice est au prix uniforme de 12 livres par mois, plus une livre de chandelles, cinq à la livre, et une livre de savon. En 1811 la Laplante exige \$3.00 pour le premier mois, \$2.00 pour chaque mois subséquent. Après 1815 la Pierriche Paul est payée 15 livres par mois. La livre de savon et la livre de chandelles sont toujours exigibles.

Madame Dégoute ou la « Toinon » Charbonneau sont à cette époque les sages-femmes généralement employées à Boucherville. On peut se demander si elles étaient élues dans une assemblée des femmes de l'endroit, à la pluralité des suffrages, pour exercer l'office de sage-femme. Ce fut du moins le cas pour Catherine Guertin, femme de Denis Veronneau, le 11 février 1713, conformément à une ordonnance de Mgr de Saint-Valier.³² Leur rémunération n'est pas mentionnée.

Le service des domestiques n'est pas cher. Monique Comtois, jeune fille de Montréal, est payée 12 francs par mois en 1805. En 1807 la « Vieille » Maillot et son auxiliaire Céleste Gabouri, reçoivent 9 francs par mois. Mais tout est relatif. Au cours de l'année la maîtresse de maison gratifie ses bonnes de fil et d'aiguilles, de cotonnades, d'indienne, de chaussettes et de chapeaux.

L'homme à tout faire, autour de la maison, pose ses conditions. Julien Daragon, en février 1808, exige un salaire de \$50 par année, et quatre paires de souliers de boeuf non faits. Il veut qu'on le fournisse de babiche, et d'huile à brûler pour graisser les susdits souliers.

Sansouci, aide-domestique à 18 francs, n'est toléré à la maison que 26 jours par mois. On n'était pas soucieux de le nourrir les dimanches alors qu'il n'y avait rien à faire. Patenaude, en 1810, ne reçoit que 6 livres par mois « pour faire le train soir et matin. » Baptiste Charbonneau se contente de 15 francs par mois, pour ses services. Après la guerre, en 1817, le même traitement sera servi à François Vaillancourt.

32. Election consignée à cette date au registre paroissial.

Au 1er avril 1807, apprenons-nous, 360 érables sont entaillées à la montagne. La récolte est de 283 livres de sucre, et de 5 bouteilles $\frac{1}{2}$ de sirop. En 1808, Lamoureux « dit l'enfant de 2 ans » s'engage à faire les sucres au prix de 24 livres. Le nombre et le rendement des érables ne sont pas indiqués. 245 érables entaillées le 26 mars 1809 donneront, malgré le mauvais état des auges, 237 livres de sucre, et 7 bouteilles $\frac{1}{2}$ le sirop. Au printemps de 1816 Jacques Ménard établit une seconde sucrerie au lac des Atokas, et il entaille 200 érables.

Ces indications, et d'autres qui vont suivre sur le prix ou l'échange de certaines denrées, peuvent aider à reconstituer quelque peu l'état économique dans nos campagnes autrefois. En 1806 James David dispose d'un quart de vin de porto de 31 gallons, à 12 livres le gallon; Laframboise d'un quintal de cassonade à 15 sols la livre; Louis Lapointe de 59 livres de beurre salé, à 18 sols la livre, déduction faite de la pesanteur du linge et de la tinette. Xavier, le tisserand, reçoit 22 livres de fil pour faire de la toile à 10 sols l'aune. Il en délivre 17 aunes $\frac{1}{2}$, mais le fil étant de mauvaise qualité, la toile est utilisée à la maison pour en faire 8 poches, un drap et 22 essuiemains de cuisine. Languedoc vend une paire de souliers de boeuf 2 l., et une tuque de laine 2 l. 10. s. François Chevalier, de la Longue-Pointe, échange 3 barriques de chaux pour 50 bottes de foin, et Etienne Desmarais, qui emprunte 25 bottes de mil, le 10 avril 1807, promet d'en remettre 30 à l'automne prochain.

En janvier 1809 le sieur de La Bruère est satisfait de payer \$14.50 à Mlle Labelle et de lui fournir le matériel nécessaire à la confection d'un habit et d'un pantalon. « Chez un tailleur, se plaît-il à dire, l'habit seul m'aurait coûté les 14 piastres ». Par ailleurs, son épouse déclare, cette même année, « devoir 12 livres à la Jan Batiste Chauvin pour 2 paires de culottes, 6 chemises de femme, 2 chemises d'homme, 3 robes à Suzanne, 2 à Pierre, 3 à Aurélie, et 1 à Catherine, y compris les boutonnières. »

Des chevaux gambadent dans le pré, des vaches grasses ruminent dans les paturages, des poules caquetent au poulailler, des din-

dons bavardent autour de la maison, et des oies... qui tôt ou tard se laisseront plumer sans crier... s'ébaudissent sur les eaux bleues du lac.

La race chevaline est dignement représentée par « Catin », cheval de cinq ans, acheté d'Etienne Quintal le 10 mars 1807 au « prix de 26 piastres », et par « Corneille », jument de six ans, « belle bête noire, bien faite et grande, acquise le 20 du même mois, pour la somme de 40 piastres, de Martin, fils, habitant de Varennes. » Le 12 novembre 1809, « Corneille » est échangée pour « Farigonde » à Toussaint Barsalou, jument de 3 ans, haute de 4 pieds et 9 pouces, pour laquelle un lopin de terre estimé à \$50. est donné en retour. Ironie du sort, elle sera sanglée d'une selle de cuir américain quand elle partira pour la guerre en 1812.

La façon « d'un petit stage » par Urbain Graveline, revient à 120 livres, et la façon d'une berline, par le même, à 171 livres. Le matériel avait été fourni dans les deux cas.

Au cours de l'été de 1809 les vaches qui figurent au paturage sont « la Charette », « la Soulange », « la Caillette », « la Nez blanc », et « la Sauvage ». Le 29 janvier précédent un veau naissant était trouvé gelé dans l'étable, et le 2 mars, un autre s'était noyé dans le ruisseau du moulin.

Jean-Baptiste Mongeau ajoute au troupeau une paire de « boeufs de tire », au prix de \$90., et 4 petits cochons de 3 semaines, à 3 l. 15 s. chacun. A l'automne 6 cordes de bois sont sciées, fendues et entrées à la maison, au coût de 18 livres la corde.

Avec la saison froide et l'approche des fêtes de Noël et du Nouvel An, la vieille tradition de s'approvisionner de viandes était un grand honneur, soit au « vol du chapon » à Boucherville, soit à la nouvelle résidence, au domaine de la Montagne.

« J'ai tué 3 cochons, dont une truie de deux ans, et deux beaux porcelets du printemps, écrit le sieur de La Bruère le 10 décembre 1806. Ils m'ont mangé 12 minots de pois. Ce n'était pas assez, quoiqu'ils furent déjà assez beaux. J'ai tué aussi 37 poulets pas trop gras, 7 dindes et 3 oies bien gras, et 2 moutons provenant de ma terre. Il

m'en a couté de frais 6 l. 15 s. J'ai acheté le 26 décembre de François Viger, 396 livres de boeuf en 3 quartiers, à 4 sols la livre. »

« Le 16 décembre 1807 j'ai tué à la Montagne 25 volailles et 8 dindes, le tout assez gras. Le 9 janvier 1808 St-Germain m'a vendu un boeuf tout rond au prix de 116 livres. C'est trop cher. Son suif m'a donné 104 chandelles $\frac{1}{2}$. Le 29 janvier 1809 j'ai acheté 3 cochons américains, à 36 livres du cent. Les trois pesaient 475 livres. »

« Le 10 octobre 1810, j'ai tué 5 gros cochons et 2 porcelets; le 14, 18 volailles, 4 oies, 3 canards et 2 dindes; le 20 j'ai acheté de Noisieux 213 livres de boeuf, à 4 sols $\frac{1}{2}$ la livre. Le 12 janvier 1811 la vieille Maillot a pu me faire 66 livres de savon. »

En cette même année il estime ses revenus annuels à 5800 livres, et ses dépenses à 4000 livres. Ce n'est pas la richesse, mais pour l'époque, c'est une honnête aisance. Son moulin à eau et la vente de son blé lui rapportent 3600 livres; ses rentes seigneuriales 800 livres; son verger 200 livres, et sa tannerie 1200 livres.

Au printemps de 1812 la guerre est sur le point d'éclater. Le sieur de La Bruère endosse « la tunique rouge aux parements chamois » et, fait unique dans nos annales, les boutons dorés de l'uniforme portent cette seule inscription en langue française, « Milice Canadienne »³³. Immédiatement après Craig c'était d'une politique avisée.

Dès le 15 mai il installe sa famille à Boucherville, dans une maison louée 25 francs par mois d'une demoiselle Vigneux. A Jean Chedler est confié, ce même jour, l'administration du domaine de la Montagne. Moyennant 3 minots de blé par mois, il devra tenir les comptes de la Tannerie, pendant que le moulin à farine reste en charge du meunier.

Chedler sera de moitié dans le partage des fruits du verger. Comme les pommiers sont tous beaux, il devra, le printemps suivant, en transplanter 125 à ses frais, et aussi remplacer ceux qui mourront.

33. L'uniforme figure au musée « Pierre Boucher », aux Trois-Rivières.

Ces dispositions prises le sieur de La Bruère ne tarde pas à partir pour Laprairie, avec son beau-père, Pierre Weillbrenner, et son grand-oncle le sieur Piedmont de La Bruère, capitaine au 2ème bataillon de la milice d'élite et incorporée.

Le 2 juillet madame de La Bruère quitte Boucherville pour rejoindre son mari. Elle ne le quittera pas de la campagne ayant laissé ses enfants aux soins de leur grand'mère. Pour la loger deux chambres sont louées, à \$12. par mois, chez L. Barbeau dit Boisdoré, avec l'usage d'une cuisine, munie de deux poêles, un grand et un moyen, avec leurs tuyaux. A raison de 8 francs par mois, Baptiste Charbonneau, un milicien, apportera l'eau et le bois entre ses heures de parade. Les capitaines Piedmont et de Beaujeu conviennent de payer \$5. par mois, pour prendre le déjeuner du matin et le thé le soir chez leur camarade.

Boisdoré, en outre, est payé 30 livres par mois pour la nourriture et l'entretien de la jument « Farigonde », amenée de Boucherville à Laprairie par son maître. Le 22 mai 1813 elle est vendue \$72 au capitaine Lambert-Dumont. Un cheval de 5 ans, acquis au prix de \$100 de Maxime Raymond, la remplace.

Au lendemain de la bataille du 26 octobre 1813, le sieur de La Bruère est nommé commandant des troupes stationnées à Châteauguay. La veuve Baron lui loue 2 chambres à \$10. par mois, et Baptiste l'usage d'un poêle à \$5. pour tout l'hiver.

Du 20 mars au 8 juillet 1814, encore à Châteauguay, il habite la maison de Chèvrefils à \$12. par mois, puis il est transféré à Lachine où il demeure jusqu'au 23 novembre suivant, chez A. Guy, ne payant que \$8. par mois pour deux chambres, une place d'écurie pour son cheval, et le paccage d'une vache achetée de Bourdon, à Châteauguay, au prix de \$30. De Lachine il est appelé à Saint-Philippe-de-Laprairie. Il y demeure pendant un mois chez Louis Lefebvre, et quelques jours au « Ruisseau des noyés », avant de revenir à Boucherville à la fin de décembre 1814.

Avec la naissance du sixième et du septième de ses enfants, issus de sa seconde femme, voilà tout ce que le sieur de La Bruère a cru devoir noter sur son séjour à la frontière, de 1812 à 1815.

« Le 16 e février 1813, écrit-il, Julie est accouchée, à 10 h. du soir, d'une fille par le Dr Jacques Labrie, médecin attaché à mon bataillon. Elle a été baptisée à Laprairie, où j'étais en garnison, par M. l'abbé Pierre Robitaille, aumônier des milices incorporées. Portée sur les fonts par le major Louis-Joseph de Beaujeu et l'épouse du capitaine Stephen McKay, ils la nommèrent Charlotte-Coralie. Le 20 juillet elle est morte âgée de 5 mois et 14 jours, et fut inhumée à Boucherville. »

« Le 14e juin 1814 Julie est accouchée à 7 h. $\frac{1}{2}$ du soir d'un garçon, étant en quartier à Châteauguay. La sage-femme fut Mme Laberge. Son parrain M. l'abbé Jean-Baptiste Bruguière, avec Mme Archange Doré comme marraine, le baptisa sous le nom de Jean-Baptiste-Alphonse. Il est décédé le 28 juin suivant. »

Cette brave épouse donnera naissance au dernier de ses enfants, la quatorzième, le 26 septembre 1826.

Parmi les pages les plus intéressantes de notre « livre de raison » sont celles où le sieur de La Bruère nous raconte ce qu'il a fait pour l'instruction de ses enfants, devoir qui, en ce temps-là surtout, exigeait tant d'abnégation et tant de dévouement.

Catherine n'a que six ans lorsqu'elle entre demi-pensionnaire chez les Dames de la Congrégation à Boucherville, le 23 avril 1804. Il n'en coûte que 6 livres par mois, et un demi minot de blé. Lorsqu'elle est pensionnaire à Montréal les années suivantes « l'imposition » est du double, 12 livres et un minot de blé par mois. Elle y fait sa première communion en 1809.

Tour à tour ses soeurs Suzanne, Amélie et Adéline, en 1812, 1817, 1819, entrent pensionnaires chez les Dames de la Congrégation pour y recevoir leur instruction.

L'instruction des garçons est à bon compte comme nous allons le voir. René, celui-là même qui prendra la route des Etats-Unis en

1823 pour ne plus revenir, entre à l'école de M. Gatien le 1er mai 1807, à trois livres par mois. Il en sort le 21 octobre suivant pour fréquenter la classe du frère Récollet. Le taux est le même, plus $\frac{1}{2}$ corde de bois par élève pour chauffer l'école pendant l'hiver. Son oncle Vassal l'amène à Québec le 25 juin 1808 pour suivre le cours de l'école anglaise de M. Green (ou Grace). Il revient à Boucherville en 1810, après deux ans d'absence.

L'enseignement des lettres, à Boucherville, ne coûte que 30 sols par mois. C'est à ce taux que le continuateur de la lignée, Pierre, fréquente l'école latine établie par M. l'abbé Pierre Conefroy³⁴, du 16 novembre 1816 au 4 janvier 1818.

Ici se place un incident, avant-coureur du récent mouvement des « visites interprovinciales », qui consiste en l'échange de jeunes gens du Québec contre des jeunes gens de l'Ontario, pour qu'ils perfectionnent leur anglais ou leur français, et qu'ils apprennent à se mieux apprécier les uns et les autres. « Le 5 janvier 1818, écrit le sieur de La Bruère, j'ai mené mon petit Pierre dans les Etats, à Champlain chez le juge Moore, pour apprendre l'anglais. J'ai ramené à Boucherville Mlle Mathilda Moore à sa place. Le juge paye l'école de mon fils, et moy celle de sa jeune fille, une leçon de français par jour, à 3 l. par mois, depuis le 25 janvier. »

Revenu des États-Unis le 4 mars 1819. Pierre suivra jusqu'au 3 août 1825 les cours de P.-M. Bardy, professeur des langues latine et française à Boucherville. Le 7 septembre suivant il entre au bureau médical de son oncle, le Dr René-Claude Weillbrenner, et, le 5 février 1829, il reçoit son diplôme de médecin-chirurgien. Saint-Hyacinthe est la ville où il choisit d'exercer sa profession.

Son père, déjà proche de sa soixantième année, n'ayant personne pour lui succéder à Montarville, se décide à suivre son fils à Saint-Hyacinthe. Le 8 août 1829 il dispose de 3-6 de son fief à François-Pierre Bruneau³⁵, avocat de Montréal, au prix de 2150 livres, cours actuel de la province, et de l'autre sixième, au prix de 650 livres,

34. Curé de Boucherville, de 1790 à 1816.

à Henri Desrivières qui en possédait déjà 2-6 par héritage de feu sa mère³⁶.

Ce ne dut être qu'avec une profonde tristesse que le sieur de La Bruère et sa femme se résignèrent à abandonner ainsi le domaine familial. L'un et l'autre décéderont à Saint-Hyacinthe, chez leur fils le Dr Pierre-Claude Boucher de La Bruère, Julie Weilbrenner le 28 mai 1843, à l'âge de cinquante-un ans, et le lieutenant-colonel le 17 juillet 1855, à l'âge de quatre-vingt-quatre ans et sept mois.

Encore de nos jours le domaine de la Montagne, avec ses six beaux lacs, offre un spectacle des plus ravissants. Depuis 1897 il est l'apanage de riches et honorables familles de Montréal qui y possèdent, au milieu de vergers et de jardins en fleurs, de princières résidences estivales: « Yorkshire », à M. William-M. Birks; « Montarville », à M. L.-C. Drummond; « Les Pins », à M. E.-R. Pease; « Donnaconna », à M. Paul-C. Drummond; « Nontarakay »³⁷, à M. Henry-G. Birks; « Ram's Head », à M. Gerald-I. Drummond; « Wyndalways », à M. Herbert-K. McLean; et « Tawlay Cottage » à Mme C.-G. Cockshutt. Et le vieux moulin en pierre, qui date de 1741, ne fait pas mauvaise figure au milieu de ces somptueuses résidences. Sa structure primitive inchangée est encore debout, et d'aplomb, en bordure d'un ravin plein d'ombre et de fraîcheur.

Véritable relique de la vieille Nouvelle-France, ses propriétaires actuels veillent jalousement, et de façon intelligente, à sa conservation intégrale, avec tout son cachet de vénérable ancienneté.

Montarville
Boucher de La Bruère

35 Conseiller législatif en 1841, receveur-général dans le cabinet Sherwood en 1847. Décédé célibataire le 4 mars 1851.

36. Les deux contrats sont du même jour, greffe de Pierre Lukin, à Montréal.

37. Mot huron qui se traduit: « Monticule entre deux lacs. »